RAPPORT MENSUEL

AU 30/09/2026

Données ESG

Ofi Invest Green Bonds Euro

L'objectif principal du fonds est de participer au financement de la transition énergétique et écologique via l'investissement dans des obligations vertes. Celles-ci financent entre autres des projets relatifs aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts ou aux transports propres. Le suivi de la production d'énergie d'origine renouvelable et des émissions de gaz à effet de serre évitées par ces projets permettent de rendre compte de l'impact positif de ces investissements en vue de cet objectif de transition.

Répartition par type d'obligations

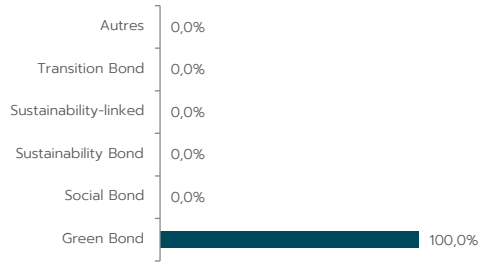

Alignement aux principes de l'International Capital Market Association (ICMA)	100,0%
Evaluation pré-émission par un tiers indépendant (SPO)	100,0%
Contribution aux Objectifs de Développement Durable	100,0%

Répartition des investissements par catégorie de projets

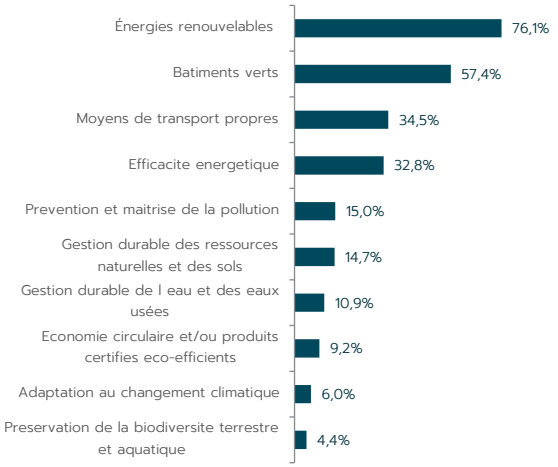

Indicateurs d'impact

	31/12/2025			31/12/2024	
	Fonds	Couverture % Emetteurs	Couverture % encours	Fonds	Fonds
Emissions évitées (tCO2 eq) annuelles - MEUR (*)	471,20	45,5%	41,4%	601,43	1 332,60
Energie renouvelable - production (MWh) annuelle - MEUR (*)	2 037,11	21,2%	17,6%	1 982,58	
PAI 2.1-Emissions scope 1+2+3 / EVIC (Teq CO2/MEUR) (**)	196,73	94,2%	93,8%	253,65	282,44

(*) Au niveau instrument (**) Au niveau émetteur

Alignement moyen des projets à la taxonomie européenne (Corporates)

	Fonds	Couverture % Emetteurs	Couverture % encours
Alignement moyen	35,0%	96,0%	96,0%

Contribution des projets financés et/ou refinancés aux Objectifs de développement durable

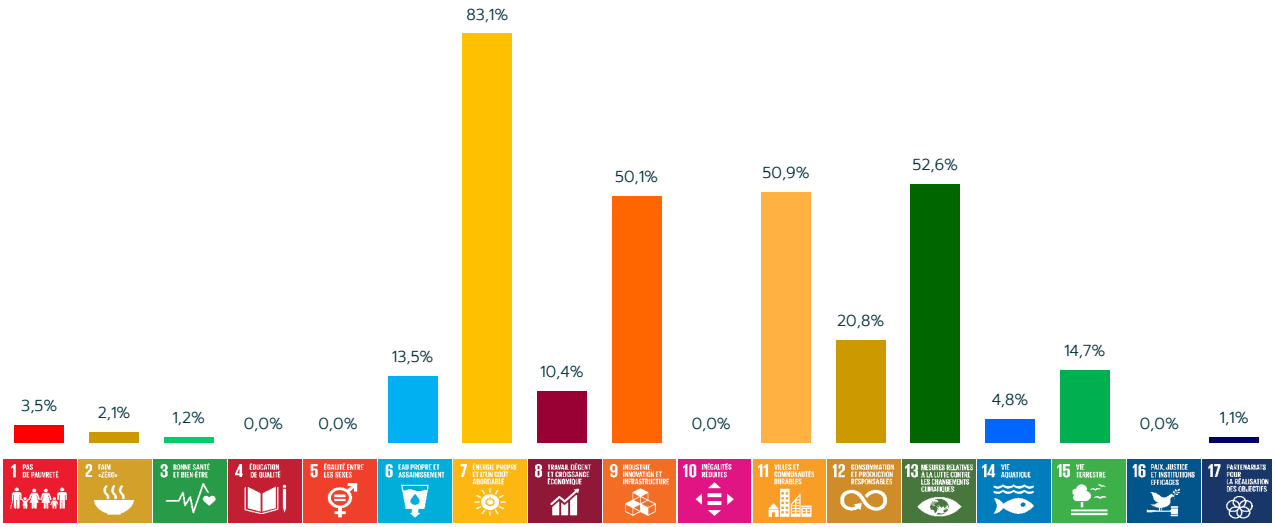

AVERTISSEMENT

Ce document d'information non contractuel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Invest Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. OFI Invest Asset Management se préserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part d'OFI Invest Asset Management. OFI Invest Asset Management ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ofi Invest Asset Management, - 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - TÉL. : + 33 (0) 1 40 68 17 17 - www.ofi-invest-am.com
Société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) - S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros.
RCS Nanterre 384 940 342 - Agrément n° GP 92012 – n° TVA

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Ofi Invest Green Bonds Euro

AU 30/09/2026

Commentaire

L'émission EU Green Bond d'Elia Transmission Belgium (Elia) s'inscrit dans une stratégie de durabilité solide et un profil ESG avancé de l'émetteur.

Elle se place dans le cadre d'un double alignement, à la fois au European Green Bond Standard (EU GBS) et aux Green Bond Principles de l'ICMA en s'appuyant sur une European Green Bond Factsheet et sur son Green Finance Framework, tous deux revus par l'agence externe ISS Corporate. Le format EU GBS adopté par Elia et qui est entré en application à fin décembre 2024 est considéré comme le "golden standard" des obligations vertes en Europe, reflétant une exigence élevée de transparence, de vérification par des tiers externes et de reporting.

Les fonds financent des projets entièrement alignés à la taxonomie européenne et dédiés au développement et à la modernisation du réseau électrique belge, contribuant ainsi aux ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) via la décarbonation du système énergétique européen.

Le transport et la distribution d'électricité sont au cœur de la décarbonation du secteur énergétique. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique d'ailleurs que le secteur de l'électricité est responsable d'environ 40% des émissions mondiales de CO2 liées à l'énergie, ce qui rend la modernisation des infrastructures du réseau et l'intégration des énergies renouvelables essentielles à l'atteinte des objectifs climatiques.

Glossaire

Green Bond (Obligation verte)

Obligation dont le produit net de l'émission (ou un montant équivalent) est exclusivement employé à des fins de financement et/ou de refinancement de projets à bénéfices environnementaux, notamment en matière de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation à celui-ci, mais également en matière de protection de la biodiversité, de préservation de l'eau et des ressources marines, de prévention de la pollution ou de transition vers une économie circulaire par exemple

Social Bond (obligation sociale)

Obligation dont le produit net de l'émission (ou un montant équivalent) est exclusivement employé à des fins de financement et/ou de refinancement de projets à bénéfices sociaux, en ciblant des populations vulnérables, marginalisées ou en déficit d'accès à un service essentiel, tels que définis par les objectifs de développement durable (accès au logement, à l'emploi, à la santé par exemple)

Sustainability Bond (obligation durable)

Obligation ayant pour objectif de financer et/ou refinancer à la fois des projets à objectifs environnementaux et des projets à objectifs sociaux

Sustainability-Linked Bond (obligation liée au développement durable)

Obligation dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur

SPO (Second Party Opinion)

Opinion fournie par un tiers externe indépendant sur le cadre d'émission verte/sociale/durable d'un émetteur

AVERTISSEMENT

Ce document d'information non contractuel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Invest Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. OFI Invest Asset Management se préserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part d'OFI Invest Asset Management. OFI Invest Asset Management ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ofi Invest Asset Management, - 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux- TÉL. : + 33 (0) 1 40 68 17 17 - www.ofi-invest-am.com
Société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) - S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros.
RCS Nanterre 384 940 342 - Agrément n° GP 92012 – n° TVA